

BULLETIN INDUSTRIEL & COMMERCIAL.

Le conseil supérieur du commerce et de l'industrie, chargé de l'enquête sur les banques, multiplie en ce moment ses séances et va bientôt avoir épuisé la liste des dépositions qu'il devait entendre.

On dit également que la majorité des membres du conseil paraît décidée à proposer le maintien de l'état de choses actuel et à n'admettre ni la liberté illimitée des banques, ni la fixation d'un minimum d'intérêt.

Tous les efforts des partisans de la liberté des banques auraient échoué, et les seules modifications qu'il serait question d'apporter à l'organisation actuelle auraient pour but de rendre plus accessible que par le passé, pour le commerce et pour l'industrie, l'assistance de la Banque de France.

Le bilan de la banque de France constate les résultats suivants: l'encaisse métallique a diminué de 12,047,781 fr.; le portefeuille de Paris a subi en même temps une perte d'environ 16 millions 1/2, pendant que celui des succursales augmentait de près de trois millions.

La Banque de Hollande a élevé son escompte de 5 1/2 à 6 0/0.

L'industrie cotonnière de la Normandie a été très-émue du paragraphe de la lettre de Sa Majesté l'Empereur au maréchal Mac-Mahon, annonçant le projet d'abolir les droits d'entrée en Algérie, et il se signe en ce moment à Rouen une supplique à l'Empereur pour lui représenter tout le préjudice que causerait à cette industrie une pareille mesure.

Nous donnons ci-après une copie de cette supplique qui ne peut manquer d'intéresser aussi les manufacturiers de notre rayon.

A Sa Majesté Napoléon III, Empereur des Français.

Sire, Une vive émotion s'est emparée de l'industrie cotonnière de la Normandie, à la lecture de la lettre que Votre Majesté a fait publier à la suite de son voyage en Algérie.

La crise américaine a infligé de durs sacrifices à nos établissements industriels depuis quatre années, et c'est au moment où ils croyaient pouvoir compter sur un prochain avenir pour réparer leurs pertes, qu'ils se voient menacés d'un changement nouveau dans le tarif des douanes, qui viendrait compromettre leur existence.

En effet, les droits établis à la suite du traité de commerce avec l'Angleterre, en mil huit cent soixante, assuraient en faveur de notre industrie une différence de dix à quinze pour cent, suivant le cours des produits. Or la suppression des douanes en Algérie, comme l'indique la lettre de Votre Majesté, ferait disparaître ces droits qui avaient été jugés nécessaires et équitables pour équilibrer les conditions de production entre la France et les puissances concurrentes.

Sans fatiguer Votre Majesté par des détails, nous pouvons cependant dès aujourd'hui affirmer que les tissus légers pour l'Afrique française ont déjà dû disparaître complètement de la fabrication

de nos contrées et qu'ils sont presque uniquement fournis par les manufacturiers britanniques.

Si l'industrie normande se préoccupe si vivement aujourd'hui de la question soulevée par la lettre de Votre Majesté, c'est qu'appuyée sur les documents officiels des douanes, elle peut affirmer que pendant la crise que nous venons de traverser, l'Algérie a été le plus important débouché de la fabrication de notre pays, et que non seulement dans ces derniers temps, mais qu'en mil huit cent quarante-neuf, mil huit cent cinquante-trois et mil huit cent cinquante-sept, pendant les temps de crise, c'est le débouché de l'Algérie qui nous a permis de tenir nos ateliers en pleine activité, et de maintenir le travail et les salaires de nos ouvriers dans une situation normale.

C'est au nom de ces intérêts si considérables et pour lesquels nous connaissons toute la sollicitude de Votre Majesté, que nous venons vous supplier de rassurer notre industrie si cruellement éprouvée par une crise de plus de quatre années.

Daignez agréer, Sire, l'assurance des sentiments les plus respectueux et vos très-humbles et très-dévoies sujets.

(Industriel alsacien)

L'Exposition des cotons italiens qui devait avoir lieu à Naples le premier décembre prochain est remise, à cause du choléra, à une époque qui sera ultérieurement fixée.

La Revue scientifique nous apprend que M. Hayes poursuit depuis deux ans le projet de substituer l'huile de pétrole à la houille comme combustible dans les locomotives.

Il l'a expérimenté dernièrement entre Melbourne et Williamstown, en Australie, et ses résultats indiquent de grandes économies et des avantages spéciaux. Le seul changement à faire dans la machine est de remplacer le tender par un réservoir en fonte renfermant d'ordinaire neuf cents litres d'huile, qu'un tube bien établi amène vers le fond du foyer, où l'on a fixe trois petites cornues dans lesquelles l'huile se déverse. En y mettant le feu, le gaz se forme et la flamme chauffe la chaudière en produisant la vapeur avec une étonnante rapidité.

Le volume du tender peut dès-lors être considérablement diminué; c'est là, dit la Presse scientifique, un premier avantage; un second est l'infériorité du prix de revient du gaz de pétrole comparativement à la valeur du charbon de terre.

CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE

Nous recevons la lettre suivante:

Roubaix, 18 novembre 1865.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai été péniblement étonné de lire dans votre journal du 17 courant, la lettre de M. Eeckman et son rapport au Conseil municipal.

L'industrie du pays ne peut laisser passer sans protestation, des accusations aussi injustes et des jugements aussi erronés.

Ce réquisitoire si tranchant, si bien élaboré qu'on croirait y voir les déductions savantes d'une étude sérieuse et profonde; ce jugement si écosant qui devrait être le dernier mot d'une conviction certaine et longtemps méditée, je les renverse d'un mot: M. Eeckman n'a rien étudié parce qu'il n'a eu en mains aucun élément d'analyse.

Les tissus devant lesquels il reste en présence pour en constater avec douleur l'immense infériorité, les laizes plus étroites, les prix plus élevés qu'il fait comparer à son tribunal, il ne les a vus que par les yeux de l'imagination, il n'avait rien en mains, la fabrique n'était pas représentée!

On ne viendra pas, j'espère, m'objecter les quelques pièces tissées à la main que M. Eeckman avait achetées et que personne n'a prises au sérieux. Qui oserait prétendre que ces quelques pièces malheureuses et sur lesquelles il y a dû avoir erreur de prix, soient le type de l'Orléans français? Qui oserait s'associer à M. Eeckman pour condamner toute une industrie sur une donnée aussi insignifiante?

Non, la fabrication française de l'Orléans n'est pas inférieure à celle de l'Angleterre! Non, il n'y a pas à désespérer de l'article! Les qualités sont différentes, voilà tout! J'accorde que l'Anglais flatte davantage la coquetterie par ses qualités superficielles, mais voyez la consommation séculaire qui s'affirme-t-elle? A Roubaix, parce qu'elle y trouve de bons tissus orléans ayant toutes les qualités solides sans exclusion du brillant et du louché. L'opinion de M. Eeckman, qui n'a pas étudié la question, vaut-elle mieux que celle de tous les acheteurs, ne consultant que leur intérêt, qui ne nous ont jamais quittés, ou qui nous reviennent tous les jours après quelques essais en Angleterre?

La vérité, c'est que sans mandat de la Chambre consultative, qui n'a apprécié que la question de teinture, M. Eeckman a voulu faire un concours d'Orléans sous son patronage. Il a appelé les principaux industriels faisant articles, mais aucun n'ayant reconnu l'utilité du but, l'accès à son désir et pas un n'a envoyé le moindre échantillon.

C'est donc un procès par défaut que M. Eeckman fait à l'Orléans français, et comme il s'était constitué seul juge, il a appliqué les règles judiciaires dans toute leur rigueur en le condamnant au maximum de la peine: la mort!

Heureusement que l'Exposition universelle de 1867 sera pour tous un tribunal suprême qui aura pouvoir de réformer la sentence de M. Eeckman. C'est à ce tribunal qu'on appelle l'industrie française, c'est là qu'elle ira prouver qu'elle existe et qu'elle tient sa place dans le monde industriel en marchant de progrès en progrès.

En résumé, M. Eeckman a été élu membre de la Chambre consultative pour défendre les intérêts de notre cité. Je m'en rapporte au bon sens de tous vos lecteurs, croient-ils qu'un comité étranger, payé pour battre en brèche notre industrie, la déconsidérer, éloigner d'elle ses acheteurs, s'acquiescer de cette mission aussi bien que M. Eeckman? Les journaux ne peuvent-ils prendre au sérieux et sa lettre et son rapport et les reproduire comme étant l'opinion de la Chambre consultative?

Du reste, le rapport de M. Eeckman a soulevé les plus énergiques protestations au sein du Conseil municipal et il n'a trouvé absolument personne pour le soutenir.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués,

LECLERCQ-DUPIRE.

Donai a eu jeudi une belle fête universitaire. M. Geraud, membre de l'Institut, inspecteur général de l'Université, était délégué pour présider à l'inauguration de la Faculté de Droit récemment décriée.

La réunion était indiquée pour deux heures à l'Hôtel-de-Ville dans la salle des cérémonies, grande et élégante salle que Lille doit envier à sa voisine. Des places avaient été réservées d'abord aux élèves en droit (au nombre de 143 déjà) les héros de la fête, puis aux dames qui étaient nombreuses et enfin aux autorités et aux notabilités de Donai et de dehors qui avaient été invitées à cette solennité.

A l'heure précise, la musique annonçait l'entrée de M. l'inspecteur général qui a pris place au fauteuil de la présidence; nous avons remarqué à ses côtés sur l'estrade deux prêtres, MM. Gers, de Cambrai et d'Amiens (celui d'Arras s'était fait excuser

pour indisposition); M. le premier président de la Cour impériale de Douai et M. la procureur-général; M. Fleury, inspecteur des services de la justice; le doyen et les professeurs de la Faculté des sciences de Lille; le doyen et les professeurs de la Faculté de droit de Douai; le doyen et les professeurs de la Faculté des lettres de Douai; les directeurs et professeurs des écoles secondaires de médecine; les proviseurs et professeurs des Lycées du ressort.

M. le président a pris la parole; son discours a été interrompu plusieurs fois et couronné par les applaudissements de la salle entière.

M. le président a fait lire ensuite les décrets constitutifs de la nouvelle Faculté installée et a donné la parole au doyen.

M. Leblondel, doyen de la Faculté de Douai, dans un discours substantiel mais trop étendu pour que nous puissions le reproduire, a fait ressortir toute l'importance et toute l'utilité de la science du droit; il a expliqué en fort bons termes comment et pourquoi la Faculté avait été créée, payant un juste tribut d'hommage à tous ceux qui ont concouru à cette fondation et rappelant la part qu'y a prise M. Vallon qui avait promis à l'Ecole non seulement son appui comme administrateur, mais sa confiance, comme père de famille. Il s'est porté garant du zèle et du dévouement des professeurs; et a terminé par des considérations générales pleines d'intérêt sur le rôle que l'enseignement du droit doit jouer dans une cité déjà renommée pour son amour des choses intellectuelles, à quelques pas de la frontière c'est-à-dire dans des conditions de comparaison et de contact avec les législations étrangères.

Nous pouvons dire que ce discours, le premier signe de vie donné par la Faculté de droit, a justifié les applaudissements dont il a été couvert et qu'il permet de présager un brillant avenir pour l'Ecole nouvelle.

MM. Girardin, doyen de la Faculté des sciences de Lille, et Déjardin, doyen de la Faculté des lettres de Douai, ont ensuite lu un rapport sur les travaux de leurs Facultés. Ces rapports ont été entendus avec le vif intérêt qui s'attache toujours à la parole de ces deux hommes qui marchent d'un pas parallèle et avec une égale distinction dans la carrière de l'enseignement. (Mémorial de Lille).

TRIBUNAL DE COMMERCE.

Elections du 16 novembre, 1865

A été nommé juge suppléant M. Désiré Bruyère.

M. Ménager, commissaire de police à Roubaix, est nommé à Meubeuge. Il est remplacé par M. Orioli, venant de Marseille.

La Cour impériale d'Orléans vient de juger que des chasseurs qui se postent aux abords de l'héritage d'autrui pour tirer, à sa sortie, une pièce de gibier que leurs chiens poursuivent sur cet héritage, se rendent coupables du délit de chasse sur terrain d'autrui, alors même qu'ils ne pénétreraient pas sur ce terrain, et que le gibier aurait été lancé d'une propriété sur laquelle ils avaient permission de chasser.

COUR D'ASSISES DU NORD.

Présidence de M. le conseiller Bertaud; ministère public, M. de Biouval, substitut.

Audience du 14 novembre.

1<sup>re</sup> affaire. — COUPS VOLONTAIRES PAR UN FILS A SA MÈRE.

Edouard-Joseph Masurel, âgé de 45 ans, fleur, né à Tourcoing, demeurant à Watrelles, déclaré coupable avec des circons-

tances atténuantes, a été condamné à treize mois d'emprisonnement. Défenseur, M. Lampion.

ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 14 novembre, 8 h. du soir.

ACIDE TARTRIQUE.

Historique et préparation du tartre — Extraction de l'acide tartrique — Acide tartrique pur; ses propriétés caractéristiques — Tartrate de potasse et de soude. — Tartrate de potasse et de fer — Tartrate de potasse et d'antimoine ou émélique — Historique de l'émétique, sa préparation — Empoisonnements par l'émétique — contrepoisons.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mardi 22 novembre, 8 h. du soir. Mercredi 23 novembre, 8 h. du soir. Expériences avec la bobine de Ruhmkorff.

SOIETE DE CONSOMMATION.

Toute la population de Roubaix est intéressée à la réussite de l'entreprise que tente courageusement la Société de Consommation de soustraire les ouvriers aux prétentions toujours croissantes des marchands.

Nous nous empresserons toujours de lui venir en aide dans la mesure de nos moyens.

Nous insérerons donc à l'avenir à la fin de notre Chronique locale et sous la rubrique de Société de Consommation tous les avis, renseignements, prix courants et autres indications quelconques pouvant intéresser les Sociétaires et le public.

Ces insertions se feront autant que possible dans le numéro du dimanche, afin que les ouvriers, occupés les autres jours de la semaine, puissent en prendre facilement connaissance.

L'organisation de la Société de Consommation est à peu près terminée. L'administration a loué une boulangerie (toute organisée dans la rue Mengès), et espère être en mesure de commencer ses opérations dans les premiers jours de décembre.

Les débits de la Société sont modestes, car la prudence et la modération dans les dépenses sont de rigueur dans une entreprise aussi compliquée; mais elle est prête à grandir au fur et à mesure que les besoins se déclareront.

On demande un bon chef de boulangerie, avant tout honnête et courageux, au courant des achats de farine, et ayant un peu d'instruction, afin de tenir le compte exact des entrées et des sorties de marchandises. On désire autant que possible qu'il soit marié, afin que la femme ait à tenir proprement la maison, — peu ou pas d'enfants. — S'adresser par écrit au bureau du Journal de Roubaix, en donnant de bons renseignements et son adresse exacte.

Les Sociétaires sont prévenus qu'on leur demandera leur droit d'entrée de dix francs, le dimanche 3 décembre, contre la remise du livret ou l'on inscrira leurs achats. La distribution du pain à domicile ne se fera que chez ceux qui auront leurs livrets. — Un nouvel avis paraîtra à l'Académie 30 JANVIER 1866.

envers M. Marsange, et que tu m'épargnes toute discussion à ce sujet.

Elle garda le silence. Un instant après Albert reprit:

« Les médecins te prescrivent le repos tant que tu n'auras point recouvré toutes tes forces. Ce sera l'occasion, ne pouvant plus sortir, de recevoir du monde chaque soir. Les visites seront courtes, naturellement, et ne te fatigueront pas. A moins que tu n'aies encore quelque chose à objecter? »

— Non, Albert, absolument rien. Mais pourquoi ce ton bref et glacé? — Que tu es susceptible! Me trouver glacé parce que je cause sérieusement. Tu as un bien malheureux caractère, un caractère qui fait le tourment de ton mari. »

Il se leva pour sortir. Hélène lui tendit la main, en s'écriant:

« Albert, sois indulgent pour mes défauts. Dieu m'est témoin que je suis contente de bon cœur tous les désirs quand ils ne sont pas en désaccord avec ma conscience. »

— Ce n'est pas moi, j'espère qui violerais jamais ta conscience ni chercherais à détourner du droit chemin.

— Je t'en prie, sois un peu plus affectueux.

— Ne le suis-je pas assez? répliqua Oehard d'un ton moité brusque, moité bienveillant. Je ne te caresse pas sans cesse, j'en conviens. Mais un homme a autre chose à faire que de roucouler jour et nuit avec sa femme. L'amour est pour lui un agréable passe-temps aux heures où il n'a pas d'occupation plus importante; une femme ne doit pas en exiger davantage. »

On voit par cet entretien combien peu Oehard était fait pour Hélène. La pauvre

jeune femme ressemblait à ces plantes délicates des tropiques qui meurent transportées dans une zone froide. Elle avait besoin d'amour, de tendresse, et n'en trouvant pas chez son mari, elle tomba dans une secrète mélancolie et chercha dans les rêves de son imagination un dédommagement à ce que lui refusait la réalité.

(La suite au prochain numéro)

ETAT CIVIL DE ROUBAIX.

Du 11 au 17 novembre 1865 inclus

NAISSANCES.

22 garçons et 24 filles.

MARIAGES.

13 novembre — Lambert Maghin, tourneur en fer, et Marie-Thérèse Maes, couturière. — Jean-Baptiste Ysebaert, tisserand, et Julienne Vermeulen, couturière. — Charles-Louis Leclercq, liseur pour tissus, et Amandine Dewiere, cuisinière. — Charles-Louis D'hoat, tisserand, et Philomène Vanhieffe, tisserande. — Léopold Eliot, tisserand, et Rosalie Philomène Bodenbagen, tisserande. — Jean Loir, tisserand, et Sophie Cools, tisserande. — Jean Baptiste Tailly, fleur, et Louise-Sophie Delomasure, rattachéuse. — Eugène Bausart, cocher, et Sophie-Elise Desreumaux, cuisinière. — Auguste Vermout, laveur de laines, et Marie Hortense Anckière, journalière. — Joseph Salmebier, journalier, et Omerine Bausart, fille de bureau. — Pierre Debaille; tailleur d'habits, et Elisa-Belline Ferlier, ménagère.

DÉCÈS.

12 novembre — Marie Bricout, épouse de Pierre Largillier, 24 ans, ménagère, route de Tourcoing. — Henri Delcroix, célibataire, 29 ans, employé de commerce, Grande-rue. — 13 Amélie Carpentier, veuve de Auguste Bigotte, 74 ans, ménagère, à l'hospice. — Jean

Baptiste Parent, veuf de Rosine-Liévine Deboisne, 64 ans, journalier, à l'hôpital. — Loux Decottignies, épouse de Catherine Cocheteu 64 ans, cabaretier, quai du canal. — Coralie Julie Reverd, épouse dudit Augustin Hazebroucq 37 ans, ménagère, à l'hôpital.

14 — Apolline Lerouge, épouse de Casiodore Dasselte, 65 ans, ménagère, rue de l'Alouette. — Emile-Edouard Florin, 16 ans, couvreur de cyindres, rue du Collège. — Floris Cateau, époux de Marie-Catherine Janquin, 65 ans, tisserand, à Epeule.

15 — Julie-Henriette Monnet, veuve de Florentin Delcroix, 60 ans, ménagère à l'Epeule. — Jean-Baptiste Desmettre, veuve de Marie-Agnès-Nirolente Hasbrouck, 55 ans, tisserand à l'hôpital. — Virginie Carton, veuve d'Augustin Courouble, 69 ans, ménagère; à la Basse-Mazure. — Emile Devernay, célibataire, 24 ans, charpentier, rue du Galvaire.

16 — Edouard-Charles Marissal, 41 ans, renteur de chaînes, au Jean-Ghislain. — Pierre Vanterbergh, époux de Célestine Desarmont, 47 ans, tisserand, au Calvaire. — Marie Delebeque, veuve de Denis-Germain Labouesse, 67 ans, ménagère, à l'hôpital. — Liévin Desvires, époux de Julie Delcroix, 68 ans, cocher, rue du Cureir. Plus il est décédé 6 garçons et 9 filles au dessous de l'âge de 10 ans.

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du Journal de Roubaix

COMPAGNIE DES Mines de Béthune.

DÉPÔT DE

CHARBONS GRAS

des fosses de BULLY, MAZINGARBE ET VERMELLES.

A Roubaix, rue Litérale, près la gare du chemin de fer.

VENTE A L'HECTOLITRE

Mesure des fosses.

PRIX COURANTS.

GROSSE GAILLETTERIE, l'hectolitre pesant 80 k mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris), 2 fr. 60

MOYEN (dit tout-venant) l'hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris), 1<sup>re</sup> qual., 1 fr. 75

2<sup>e</sup> id., 1 fr. 65

FINES NOISETTES, 1 fr. 55

GROSSE GAILLETTERIE, l'hectolitre pesant 80 k pris au dépôt et mis en voiture pour la ville (octroi compris), 2 fr. 55

MOYEN (dit tout-venant) l'hectolitre, mesures de fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris), 1<sup>re</sup> qual., 1 fr. 70

2<sup>e</sup> id., 1 fr. 60

FINES NOISETTES, 1 fr. 50

GROSSE GAILLETTERIE, l'hectolitre de 80 kilogram, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne, 2 fr. 45

MOYEN (dit tout-venant) l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne, 1<sup>re</sup> qual., 1 fr. 65

2<sup>e</sup> id., 1 fr. 55

FINES NOISETTES, 1 fr. 45

(Au comptant sans escompte)

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix entre l'hectolitre dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure à rat.

Les droits d'octroi seront déduits sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Pavée, 23 ou au dépôt même, rue Litérale, près la gare du chemin de fer.

Le compte-rendu de la Compagnie d'assurances sur la vie The Gretham, constatant pour l'année 1864 les résultats suivants. Affaires proposées à la Compagnie pendant l'année 1864, 47,624,224

Assurances acceptées par la Compagnie, 36,663,325

Sinistres payés, 1,267,393

Indépendamment de son capital d'actionnaire, des capitaux versés par constitution de rentes viagères et des dépôts, la Compagnie possède un fonds d'assurances et de plus de 12,300,000.

La somme affectée à la dernière répartition de bénéfices a été de un million de francs. La prochaine répartition aura lieu à la fin de la présente année (1865).

La Compagnie est établie en France depuis plus de dix ans. Elle est représentée à Roubaix par M. Goudean, rue Blanchemaille, 50